

# Lettre de la DACS

## - Professions du droit et de la justice -

Février 2025 - N°31

### Sommaire



#### Dernière réunion du groupe de travail sur le droit de l'arbitrage

Les membres du groupe de travail chargé de réfléchir à la modernisation du droit français de l'arbitrage se sont réunis pour la dernière fois, avant la remise de leur rapport au garde des Sceaux en mars. [Lire la suite](#)



#### Réforme de la procédure de saisie des rémunérations : accompagnement des juridictions

Les équipes de la DACS et de la direction des services judiciaires ont participé à la réunion organisée par la cour d'appel de Versailles sur la réforme de la procédure de saisie des rémunérations. Les deux directions ont apporté des réponses aux interrogations des services de greffe des tribunaux judiciaires sur la mise en œuvre de ce transfert de compétence aux commissaires de justice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. [Lire la suite](#)



#### Première réunion du réseau national de coordination de la régulation des services numériques

La DACS a participé à la réunion de lancement du réseau national de coordination de la régulation des services numériques, présidée par la ministre de l'Intelligence artificielle et du numérique. [Lire la suite](#)



#### Intervention de la DACS aux 20<sup>e</sup> Entretiens de la sauvegarde

L'Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC) a réuni plus de 800 professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté pour les 20<sup>e</sup> Entretiens de la sauvegarde. Valérie Delnaud, DACS, a ouvert cette rencontre au nom du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Le chef du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS est intervenu à une table ronde sur l'accompagnement des entreprises dans le cadre de la loi de sauvegarde de 2005. [Lire la suite](#)

[Accéder aux ressources](#)

## Dernière réunion du groupe de travail sur le droit de l'arbitrage

**Le 20 février, les membres du groupe de travail chargé de réfléchir à la modernisation du droit français de l'arbitrage se sont réunis pour la dernière fois dans les locaux de la DACS, avant la remise de leur rapport au garde des Sceaux en mars.**

La directrice des affaires civiles et du sceau a salué le travail engagé par le groupe de travail depuis son installation le 12 novembre 2024. Valérie Delnaud a rappelé que les recommandations du rapport

nourriront les réflexions du ministère de la Justice pour renforcer l'efficacité du droit français de l'arbitrage et son attractivité sur le plan international.



Les membres du groupe de travail ont été reçus le 20 février par Valérie Delnaud, DACS, Flavie Le Tallec, sous-directrice du droit civil, Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit international privé et européen, Léa-Morgane Cohen, rédactrice au bureau du droit processuel et du droit social. Trois membres du groupe de travail étaient en distanciel depuis l'étranger.

Les membres du groupe de travail sur le droit de l'arbitrage :

- François ANCEL, Président du groupe de travail, Conseiller à la Cour de cassation,
- Thomas CLAY, Président du groupe de travail, Professeur des universités,
- Daniel BARLOW, Magistrat - Président de la chambre commerciale internationale de la cour d'appel de Paris,

- Valence BORGIA, Avocate - Représentante du CNB,
- Sandrine CLAVEL, Professeure des universités,
- Claire DEBOURG, Professeure des universités,
- Carine DUPEYRON, Présidente de Paris Place d'Arbitrage,

- Jean-Yves GARAUD, Avocat - Représentant du Conseil de l'Ordre du Barreau de Paris,
- Marc HENRY, Président de l'Association française d'arbitrage,
- Emmanuel JOLIVET, Conseiller général - Chambre de commerce internationale & Cour internationale d'arbitrage,
- Jérémie JOURDAN-MARQUES, Professeur des universités,
- Eric LOQUIN, Professeur des universités,
- Daniel MAINGUY, Président du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris,
- Denis MOURALIS, Professeur des universités,
- Jérôme ORTSCHIEDT, Avocat aux conseils - Représentant de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
- Philippe PINSOLLE, Président du Comité français de l'arbitrage,
- Daniel SCHIMMEL, Avocat au barreau de New York.

---

### **Réforme de la procédure de saisie des rémunérations : accompagnement des juridictions**

**Les équipes de la DACS ont participé, conjointement avec celles de la direction des services judiciaires, à la réunion organisée par la cour d'appel de Versailles sur la réforme de la procédure de saisie des rémunérations. Les deux directions ont apporté des réponses aux interrogations des services de greffe des tribunaux judiciaires sur la mise en œuvre de ce transfert de compétence aux commissaires de justice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.**



La réunion organisée par Jean-François Beynel, Premier président de la cour d'appel de Versailles, s'est tenue le 11 février, en présence de Flavie le Tallec, sous-directrice du droit civil, Stéphanie Clarini, adjointe au chef du bureau du droit processuel et du droit social, et Nicolas Hoffschir, maître de conférences, chargé de mission à la DACS. Etaient également présents des représentants de la profession de commissaires de justice. *Credit image CA de Versailles*

Le [décret du 12 février 2025](#) relatif à la nouvelle procédure de saisie des rémunérations, pris en application des articles 47 et 60 la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, qui a confié cette procédure aux commissaires de justice, précise les

règles applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, ainsi que les modalités selon lesquelles les dossiers seront transférés par les services de saisie des rémunérations des tribunaux judiciaires aux commissaires de justice.

Cette rencontre a permis d'évoquer plus précisément trois points des dispositions du décret du 12 février 2025 :

- Les dispositions transitoires qui permettront aux régies d'achever les répartitions des sommes qu'elles auront reçues avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025, avant le 1<sup>er</sup> octobre suivant,
- Les modalités de transfert des dossiers au commissaire de justice par un

procès-verbal établi par le greffe. La DSJ étudie plusieurs solutions informatiques pour faciliter le travail du greffe,

- La possibilité, dans le cadre de la nouvelle procédure, de saisir le juge de l'exécution à tout moment d'une contestation de la mesure de saisie des rémunérations.

---

### Première réunion du réseau national de coordination de la régulation des services numériques

**Le 4 février, la directrice des affaires civiles et du sceau a participé à la réunion de lancement du réseau national de coordination de la régulation des services numériques, présidée par Clara Chappaz, ministre de l'Intelligence artificielle et du numérique.**



Ce réseau, institué par la loi SREN ([Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique](#)), vise à permettre aux administrations et régulateurs dans le domaine du numérique d'échanger des informations et des bonnes pratiques, de construire des stratégies communes, notamment pour permettre des synergies, au plan national et européen.

Une charte commune a été adoptée lors de cette première rencontre au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, qui a réuni plusieurs directrices et directeurs d'administration centrale, la Présidente de la CNIL, la Présidente de l'ARCEP, le Président de l'autorité de la concurrence, le Président de l'ARCOM. Valérie Delnaud,

directrice des affaires civiles et du sceau, a rappelé les enjeux majeurs de protection des données et le rôle de la DACS dans l'élaboration des normes au plan national mais aussi européen et international.

La directrice a souligné la nécessité d'échanger avec les autres administrations et les régulateurs pour identifier à la fois les besoins concrets des opérateurs dans la mise en œuvre des textes existants et les difficultés qu'ils rencontrent, afin de déterminer les réponses à leur apporter.

Le réseau national de coordination de la régulation des services numériques se dotera prochainement d'une feuille de route des travaux prioritaires pour 2025. Il devrait se réunir trois fois par an, sous la présidence alternée de la ministre de l'Intelligence artificielle et du numérique et de la ministre de la Culture.

*Crédit image Patrick Bagein/ ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.*

## Intervention de la DACS aux 20<sup>e</sup> Entretiens de la sauvegarde

Le 3 février, l'**Institut français des praticiens des procédures collectives (IFPPC)** a réuni plus de 800 professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté à Paris pour les 20<sup>e</sup> Entretiens de la Sauvegarde. Valérie Delnaud, DACS, a ouvert cette rencontre au nom du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice. Xavier Clémence, chef du bureau du droit de l'économie des entreprises de la DACS est intervenu à une table ronde sur l'accompagnement des entreprises dans le cadre de la loi de sauvegarde de 2005.



*Crédit images Marina Viguier/ IFPPC*

« *Notre droit des entreprises en difficultés est comme il y a 20 ans placé à un carrefour d'enjeux économiques et sociaux*

*particulièrement importants* » a rappelé la directrice des affaires civiles et du sceau.

La direction des affaires civiles et du sceau, en lien avec d'autres ministères, prend une part active à la modernisation du droit des entreprises en difficulté à travers trois grands chantiers. La refonte en cours du livre VI du code de commerce, l'harmonisation de certains aspects du droit de l'insolvabilité (négociation de la directive Insolvency III) et une recomposition de la justice économique avec le Tribunal des activités économiques (TAE), dont l'expérimentation a été lancée début 2025, et qui contribuera à une rationalisation de l'organisation judiciaire et à une simplification du parcours judiciaire des débiteurs.

Xavier Clémence a présenté la loi de sauvegarde qui a introduit la conciliation, la sauvegarde et la liquidation judiciaire simplifiée dans le droit français, comme une source d'inspiration de la directive Insolvency II de 2019. Les principes de détection précoce, d'anticipation des difficultés et de préservation de la valeur de l'entreprise sont des héritages de cette loi. Ces principes sont toujours défendus par la France dans le cadre des négociations de la directive Insolvency III lancés en décembre 2022 et le seront encore dans le cadre des travaux de simplification du livre VI du code de commerce, avec un focus particulier pour les entrepreneurs individuels et les petites entreprises.



Valérie Delnaud, DACS, a insisté sur la simplification de la norme qui doit permettre d'améliorer la compétitivité des entreprises. Xavier Clémence, chef du Bureau du droit de l'économie des entreprises, à la table ronde « la loi de sauvegarde de 2005 : un tournant pour l'accompagnement des entreprises en difficulté »

## Ressources

- [Décret n° 2025-107 du 5 février 2025 portant diverses mesures urgentes en matière civile applicables à Mayotte pour faire face aux conséquences du cyclone Chido](#)

### **Commissaires de justice :**

- [Décret du 12 février 2025 relatif à la nouvelle procédure de saisie des rémunérations](#)
- [Arrêté du 12 février 2025 pris pour l'application de l'article 62-6 du décret n°2022-949 du 29 juin 2022 modifié relatif aux conditions d'exercice des commissaires de justice](#)
- [Arrêté du 12 février 2025 précisant les obligations comptables applicables aux commissaires de justice et pris pour l'application de l'article 62-1 du décret n°2022-949 du 29 juin 2022 modifié relatif aux conditions d'exercice des commissaires de justice](#)

### **Tribunal des activités économiques :**

- [Circulaire du 06 février 2025 de présentation de l'instauration de la contribution pour la justice économique à titre expérimental pour douze tribunaux de commerce, renommés tribunaux des activités économiques dans le cadre de l'expérimentation prévue par l'article 27 de la loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027](#)

### **Avocats :**

- [Statistique 2023 sur la profession d'avocat](#)

### **RJECC (Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale) :**

- [Infolettre de février 2025](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des  
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :  
[lettre.dacs@justice.gouv.fr](mailto:lettre.dacs@justice.gouv.fr)

Suivez-nous  
sur les réseaux sociaux :

